

31 mars 2017- n° 12  
170027

**OPERATION « COEUR DE VILLE » - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITE**

Une dotation de soutien à l'investissement public local a été inscrite dans la loi de Finances 2017. Cette dotation est constituée de deux enveloppes, l'une dédiée aux grandes priorités d'investissements, l'autre consacrée aux contrats de ruralité.

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges souhaite réhabiliter le site de l'ancienne piscine et ses abords dans le cadre de l'opération « cœur de ville ».

Le déploiement de ces espaces ludiques et de loisirs vise à répondre aux aspirations des habitants et à l'évolution des usages et des modes de vie en phase avec le développement durable.

Ce projet faisant partie intégrante des projets éligibles à la thématique « la revitalisation des bourgs centres » la ville sollicite l'État pour bénéficier de la dotation contrat de ruralité.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE la subvention la plus élevée possible auprès de l'État au titre du contrat de ruralité, pour la réhabilitation du site de l'ancienne piscine et de ses abords,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Opération Coeur de Ville - Demande de subvention à l'Etat au titre du Contrat de ruralité

---

Date de transmission de l'acte : 07/04/2017

Date de réception de l'accusé de  
réception : 07/04/2017

---

Numéro de l'acte : 01DCM170027 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 088-218804136-20170331-01DCM170027-DE

---

Date de décision : 31/03/2017

Acte transmis par : Isabelle BECK

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. Demandes de subvention  
7.5.1.2. Pour travaux, fournitures ou services supérieurs à 210 000 € H.T.